

**TROISIEME SUPPLEMENT EN DATE DU 2 NOVEMBRE 2021
AU PROSPECTUS DE BASE EN DATE DU 11 DECEMBRE 2020**



LA BANQUE POSTALE

**Programme d'émission de Titres Financiers
de 10.000.000.000 d'euros**

Le présent supplément constitue le troisième supplément (le **Troisième Supplément**) établi conformément aux dispositions de l'article 23 (1) du Règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, tel que modifié (le **Règlement Prospectus**). Il complète et doit être lu et interprété conjointement avec le prospectus de base relatif au programme d'émission de Titres Financiers de 10.000.000.000 d'euros de La Banque Postale (**La Banque Postale** ou l'**Emetteur**) qui a reçu le numéro d'approbation 20-597 de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en date du 11 décembre 2020 (le **Prospectus de Base**), le premier supplément au Prospectus de Base en date du 6 avril 2021 qui a reçu le numéro d'approbation 21-095 de l'AMF (le **Premier Supplément**) et le deuxième supplément au Prospectus de Base en date du 12 août 2021 qui a reçu le numéro d'approbation 21-360 de l'AMF (le **Deuxième Supplément**).

Ce Troisième Supplément approuvé par l'AMF en date du 2 novembre 2021 et ayant reçu le numéro d'approbation 21-470 sera publié sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site internet de l'Emetteur (<https://www.labanquepostale.com/legroupe/investisseurs/dette/titres-structures.html>).

Les termes définis dans le Prospectus de Base auront la même signification dans ce Troisième Supplément, à moins que le contexte ne requière une interprétation différente.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans ce Troisième Supplément et toute autre déclaration contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations de ce Troisième Supplément prévaudront.

Sous réserve des informations figurant dans ce Troisième Supplément, il n'y a pas eu de fait nouveau significatif, d'erreur ou d'inexactitude substantielle s'agissant de l'information contenue dans le Prospectus de Base depuis sa publication.

Ce Troisième Supplément a été préparé afin de mettre à jour la section « *EVENEMENTS RECENTS* » du Prospectus de Base.

Conformément à l'article 23 (2) du Règlement Prospectus, les investisseurs, qui ont déjà donné leur accord pour acquérir ou souscrire des Titres Financiers préalablement à la publication de ce Troisième Supplément et pour autant que ces Titres Financiers ne leur aient pas été livrés au moment où le fait nouveau significatif ou l'erreur ou inexactitude substantielle est survenu ou a été constaté, ont le droit de retirer leur acceptation, ce droit pouvant être exercé pendant une période de trois (3) jours ouvrés après la publication de ce Troisième Supplément (soit jusqu'au 5 novembre 2021, 17h00). Si les investisseurs souhaitent exercer leur droit de rétractation, ils peuvent contacter les Etablissements Autorisés.

TABLE DES MATIERES

EVENEMENTS RECENTS	3
RESPONSABILITE DU TROISIEME SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE.....	6

EVENEMENTS RECENTS

A la date du présent Supplément, la section « *EVENEMENTS RECENTS* » figurant en pages 319 à 323 du Prospectus de Base est modifiée comme suit :

6. Le 28 octobre 2021, La Banque Postale et le Groupe BPCE ont publié le communiqué de presse suivant :

La Banque Postale et le Groupe BPCE s'engagent dans la rationalisation de leurs liens capitalistiques et le renforcement de leurs partenariats industriels

- **La Banque Postale (« LBP ») annonce son projet d'acquérir les actions de CNP Assurances détenues par le Groupe BPCE (« BPCE ») et de déposer, auprès de l'AMF, une offre publique d'achat simplifiée pour les actionnaires minoritaires de CNP Assurances au prix de 21,90 € par action, en visant le retrait obligatoire de la cote, si les conditions sont réunies**
- **Le Groupe BPCE et LBP annoncent l'entrée en négociations exclusives dans le cadre du projet d'acquisition par Natixis Investment Managers de 40 % du capital d'AEW et de 45 % du capital d'Ostrum Asset Management, aujourd'hui détenus par LBP**
- **LBP et le Groupe BPCE renforceraient et prolongeraient les partenariats industriels et les accords commerciaux existants entre les deux groupes**

La Banque Postale, groupe bancaire public, et le Groupe BPCE projettent de rationaliser et de simplifier l'ensemble de leurs partenariats capitalistiques et industriels. A l'initiative de LBP, ils ont à cet effet signé un protocole d'accord sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires par les autorités de régulation compétentes selon le cas en matière d'assurance ou de gestion d'actifs ou en contrôle des concentrations et qui doit préalablement faire l'objet des procédures d'information et de consultation des instances représentatives du personnel.

Dans ce cadre, LBP et le Groupe BPCE concluraient un accord portant notamment sur la cession par le Groupe BPCE de la totalité de sa participation de 16,1 % dans CNP Assurances à LBP pour un prix de 21,90 euros par action CNP Assurances (dividende attaché), ce qui porterait la participation de LBP à 78,9% (en tenant compte de la fusion par absorption préalable de SF2 par LBP).

LBP et BPCE sont également entrés en négociations exclusives avec pour projet de simplifier leurs relations actionnariales. Dans ce cadre, le Groupe BPCE, à travers Natixis Investment Managers (filiale à 100 % de Natixis), pourrait acquérir des participations minoritaires détenues par LBP dans Ostrum (45 %) et AEW Europe (40 %), en vue de détenir 100 % du capital de ces sociétés de gestion.

Les deux groupes ont par ailleurs convenu qu'ils renforceraient et prolongeraient leurs partenariats industriels.

Sur le plan industriel et commercial, tant pour les activités d'assurance que pour celles de gestion d'actifs, les deux groupes ont pour projet de poursuivre leurs relations contractuelles actuelles au bénéfice des clients des deux groupes. Ce renforcement des partenariats industriels se traduirait notamment par une prolongation de l'ensemble des accords de distribution et de gestion jusqu'en 2030.

Dans le cadre des opérations envisagées, BPCE et LBP souhaitent par ailleurs initier des discussions avec CNP Assurances avec pour projet de prolonger le partenariat industriel en épargne et prévoyance, actuellement en vigueur jusqu'en 2030, qui serait porté jusqu'en 2035.

LBP annonce son projet d'acquérir les 21,1 % du capital de CNP Assurances qu'il ne détiendrait pas à l'issue de l'acquisition du bloc de 16,1 % de BPCE en déposant une offre publique d'achat simplifiée pour les actionnaires minoritaires auprès de l'Autorité des marchés financiers.

En accroissant la participation de La Banque Postale dans CNP Assurances, ce projet serait une nouvelle étape dans la constitution du grand pôle financier public annoncée par le Ministre de l'Economie et des Finances le 31 août 2018. Il permettrait de consolider le pôle public de bancassurance en favorisant l'émergence d'un groupe simplifié et intégré, tout en préservant le modèle multi-partenarial et international qui fait le succès de CNP Assurances.

Ce projet permettrait également d'accélérer l'adossement des activités d'assurance de CNP Assurances et La Banque Postale, en permettant à cette dernière de poursuivre les projets de transfert de ses activités d'assurance non-vie (LBP Prévoyance, LBP Assurance Santé, LBP Assurance IARD et LBP Conseil en Assurance) vers CNP Assurances, afin d'accélérer la stratégie actuelle de diversification de CNP Assurances et d'en faire l'assureur unique de LBP.

L'opération envisagée a pour but de favoriser son développement sur son marché domestique comme à l'étranger et permettrait par ailleurs de simplifier la gouvernance de CNP Assurances.

Les actionnaires font pleinement confiance à l'équipe dirigeante en place pour conduire ce développement de l'entreprise au service de tous ses partenaires et clients. Ils savent pouvoir compter sur l'engagement de l'ensemble des collaborateurs de CNP Assurances pour poursuivre, au sein du pôle financier public, la réussite de CNP Assurances dans le monde.

Le projet d'offre publique, au prix de 21,90 euros par action CNP Assurances (dividende attaché), serait soumis à l'examen de l'Autorité des Marchés Financiers. Le cas échéant, l'offre publique d'achat simplifiée serait suivie d'un retrait obligatoire si les conditions de mise en œuvre étaient satisfaites.

Sous réserve de l'obtention des autorisations de régulation nécessaires susvisées et de la décision de conformité de l'AMF, l'offre devrait être ouverte durant le premier trimestre 2022.

Philippe Heim, Président du Directoire de La Banque Postale, a déclaré : « *Nous nous réjouissons d'écrire cette nouvelle page de l'histoire de LBP et de CNP Assurances, aux côtés de notre partenaire historique BPCE. La simplification de l'actionnariat de CNP Assurances va permettre de renforcer l'efficacité de notre modèle de bancassureur et d'accélérer son expansion multi-partenariale et internationale. Je sais pouvoir compter sur l'engagement de tous les collaborateurs de CNP Assurances conduit par Stéphane Dedeyan, sous la présidence de Véronique Weill, pour porter avec toutes les équipes du groupe élargi un projet ambitieux de développement.*

La réorganisation de nos activités de gestion d'actifs s'inscrit pleinement dans la logique de notre plan stratégique : renforcer notre leadership dans la gestion ISR tout en servant au mieux les épargnants, les clients de notre banque de détail et les souscripteurs des contrats d'assurance vie. L'opération offre enfin une liquidité attractive aux actionnaires minoritaires de CNP Assurances. »

Laurent Mignon, Président du Directoire du Groupe BPCE, a déclaré : « *Cette opération s'inscrit dans le projet de simplification de notre organisation engagée au deuxième*

trimestre et permettra à notre groupe, en ligne avec nos ambitions stratégiques, de nous développer dans nos métiers de gestion d'actifs en renforçant notre participation dans deux des grands affiliés de Natixis Investment Managers, Ostrum AM et AEW. En les prolongeant, elle constitue également une nouvelle étape naturelle de nos partenariats industriels et commerciaux avec La Banque Postale et CNP Assurances, et nous offre une liquidité sur notre participation à des conditions attractives.

Au final, l'opération envisagée contribuera à solidifier notre modèle de banque coopérative universelle au service de tous nos clients, avec une organisation simplifiée et renforcera un partenariat historique et de grande qualité entre nos deux groupes. »

Contacts Investisseurs

La Banque Postale

Estelle Maturell Andino – estelle.maturell-andino@labanquepostale.fr – 01 57 75 61 79

Julien Rouch – julien.rouch@labanquepostale.fr – 01 57 75 68 27

Gabriel Beya-Tumba – gabriel.beya@labanquepostale.fr – 01 46 62 82 71

BPCE

Roland Charbonnel - 01 58 40 69 30

François Courtois - 01 58 40 46 69

bpce-ir@bpce.fr

Contacts Presse

La Banque Postale

Victor Labrusse – victor.labrusse@laposte.fr – 01 55 44 22 42 / 06 42 27 09 77

BPCE

Christine Françoise - christine.francoise@bpce.fr - 01 58 40 46 57 / 06 23 40 31 62

groupebpce.com

A propos de La Banque Postale

La Banque Postale forme, avec ses filiales dont CNP Assurances, un bancassureur européen de premier plan leader de la finance durable, Son modèle d'affaires diversifié lui permet d'accompagner 20 millions de clients personnes physiques et morales avec une gamme complète accessible à tous. Filiale du Groupe La Poste, La Banque Postale est une banque de proximité, présente sur tout le territoire avec 17 000 points de contacts dont 7 600 bureaux de poste.

Avec son plan stratégique « La Banque Postale 2030 », La Banque Postale se fixe l'ambition de devenir la banque préférée des Français, avec une offre intégrée et omnicanale de services de bancassurance articulée autour de trois marques distinctes : La Banque Postale, sa banque au quotidien, Ma French Bank, sa banque 100% mobile et BPE, sa banque privée. Fort de son identité citoyenne, La Banque Postale se positionne au service d'une transition juste, répondant aux enjeux environnementaux, sociétaux, territoriaux et numériques.

À propos du Groupe BPCE

Le Groupe BPCE, avec son modèle de banque coopérative universelle représenté par 9 millions de sociétaires, est le deuxième acteur bancaire en France. Avec 100 000 collaborateurs, il est au service de 36 millions de clients dans le monde, particuliers, professionnels, entreprises, investisseurs et collectivités locales. Il est présent dans la banque de proximité et l'assurance en France avec ses deux grands réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne ainsi que la Banque Palatine. Il déploie également, avec Natixis, les métiers mondiaux de gestion d'actifs, de banque de grande clientèle et de paiements. A travers ce dispositif, il propose à ses clients une offre complète et diversifiée : solutions d'épargne, de placement, de trésorerie, de financement, d'assurance et d'investissement. La solidité financière du groupe est reconnue par quatre agences de notation financière, Moody's (A1, perspective stable), Standard & Poor's (A, perspective stable), Fitch (A+, perspective négative) et R&I (A+, perspective stable).

RESPONSABILITE DU TROISIEME SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE

Personne qui assume la responsabilité du présent supplément au Prospectus de Base

Au nom de La Banque Postale

Nous attestons que les informations contenues dans le présent Troisième Supplément au Prospectus de Base sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 2 novembre 2021

La Banque Postale

115, rue de Sèvres
75275 Paris Cedex 06
France

Représentée par :

Stéphane MAGNAN

Head of Corporate and Investment Bank



Le Troisième Supplément au Prospectus de Base a été approuvé le 2 novembre 2021 par l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du Règlement (UE) n°2017/1129.

L'AMF a approuvé ce document après avoir vérifié que les informations figurant dans le Troisième Supplément sont complètes, cohérentes et compréhensibles au sens du Règlement (UE) n°2017/1129.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'Emetteur ou la qualité des titres faisant l'objet du Troisième Supplément. Les investisseurs sont invités à procéder à leur propre évaluation de l'opportunité d'investir dans les titres financiers concernés.

Le Troisième Supplément au Prospectus de Base porte le numéro d'approbation suivant : 21-470.